



S U P P L E M E N T

BREF

ILE-DE-FRANCE

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2008

Les structures d'Insertion par l'Activité Economique contribuent à l'insertion des publics en difficulté et au développement économique des territoires franciliens.

En 2009, grâce au plan de relance, l'Etat a renforcé son soutien au secteur de l'IAE, portant ses contributions directes à plus de 26 millions d'euros en Ile-de-France. Ces financements, complétés par ceux des collectivités territoriales, s'inscrivent dans le cadre d'orientations locales définies par les Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE).

En 2008, l'ensemble des SIAE franciliennes ont salarié près de 27 500 personnes. Alors qu'elles étaient durablement exclues du marché du travail avant leur passage dans une SIAE, 5 800 personnes ont trouvé un emploi au terme de leur parcours d'insertion.

LES PRINCIPAUX RESULTATS

● Une offre d'insertion francilienne marquée par :

- Des Ateliers et Chantiers d'Insertion majoritaires, mais moins développés qu'ailleurs : 43% des SIAE franciliennes, contre plus de 60% au national.
- Des Associations Intermédiaires qui concentrent près de sept emplois d'insertion sur dix.
- Des Entreprises d'Insertion proportionnellement plus nombreuses que dans les autres régions, mais de taille deux fois plus petite.

● Un accès aux emplois de l'IAE différencié :

- Des taux d'accès aux emplois de l'IAE très variables selon les territoires franciliens,
- Certains publics prioritaires encore sous-représentés parmi les salariés en insertion (femmes, travailleurs handicapés, bénéficiaires de l'ASS).

● Plus d'un quart des salariés en insertion déclarés en sortie dynamique :

- 21% des salariés en insertion ont trouvé un emploi au cours de l'année,
- Au terme de leur emploi dans une SIAE, 6% des salariés poursuivent leur parcours d'insertion dans une formation, ou dans un autre emploi de l'IAE.

▲ L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) contribuent à l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées du marché du travail.

Ce secteur regroupe quatre types d'employeurs, tous conventionnés par l'Etat : les Entreprises d'Insertion (EI), les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Associations Intermédiaires (AI) et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI). Alors que les deux premiers proposent des postes d'insertion (de six mois à un an pour les ACI, jusqu'à deux ans pour les EI), les seconds pratiquent la mise à disposition auprès de particuliers, de collectivités ou d'entreprises privées¹.

Quelle que soit leur nature, toutes les SIAE aident les personnes en difficulté à se réinsérer sur le marché du travail en offrant des emplois provisoires, assortis de mesures d'accompagnement spécifiques. En tant qu'acteurs économiques, les SIAE contribuent à l'enrichissement des territoires par les productions, les savoir-faire et les redistributions qu'elles engendrent.

▲ UNE OFFRE D'INSERTION DIVERSIFIEE ET INEGALEMENT REPARTIE ENTRE LES TERRITOIRES

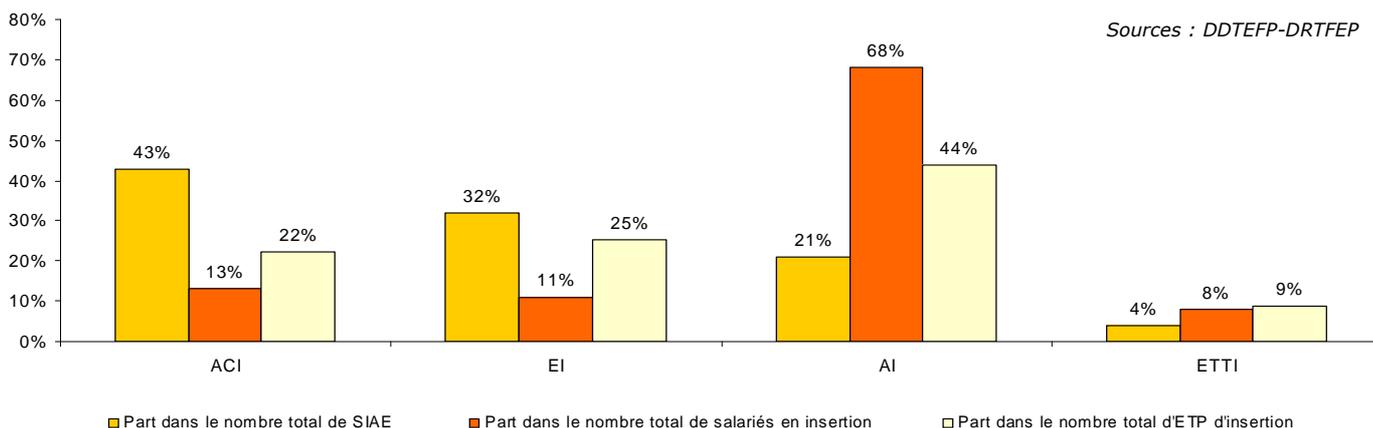
En 2008, la région Ile-de-France comptait 397 structures d'insertion par l'activité économique. Les ACI sont les employeurs les plus nombreux, ils représentent 43% des SIAE franciliennes. Leur poids dans l'offre d'insertion est toutefois bien inférieur à celui observé au niveau national². L'offre francilienne reste en effet marquée par une plus grande proportion d'EI (32% contre 17% au national) et d'AI (21% contre 16% au national). Même si l'on enregistre la création d'une nouvelle ETTI en 2008, ces employeurs restent sous-représentés en Ile-de-France (15) et ils sont absents dans un département (l'Essonne).

Tous types confondus, les SIAE franciliennes ont mis en emploi 27 442 personnes en 2008. Dans près de sept cas sur dix, ces salariés en insertion ont été mis à disposition par des AI. Les EI et les ACI ont un impact beaucoup plus modeste, avec respectivement 11% et 13% des effectifs en insertion.

1 Se reporter à la page 8 pour la présentation détaillée de chaque type de SIAE.

2 Les comparaisons avec les résultats nationaux doivent être interprétées avec précaution car les données nationales ne sont pas disponibles pour l'année 2008. En 2006, les ACI représentaient 64% des SIAE nationales.

L'offre d'Insertion par l'Activité Economique francilienne en 2008



Les durées d'emploi variant considérablement selon les différents types d'employeurs, on estime que l'ensemble des salariés en insertion représente 5 670 emplois en Equivalent Temps Plein (ETP). La répartition des ETP entre les différents types de SIAE fournit une vision plus équilibrée de l'offre d'insertion. En effet les AI, qui offrent des mises à disposition relativement courtes, ne représentent plus que 44% des ETP d'insertion. Inversement, les EI et les ACI qui salarient moins, mais de façon plus intensive, voient leur part doubler dans l'offre d'insertion (25% des ETP pour les EI et 22% pour les ACI).

L'offre francilienne est diversement répartie entre les territoires.

L'offre d'insertion dans les départements franciliens

Répartition du nombre de SIAE, des salariés en insertion et des ETP d'insertion entre les départements.

Département	Part des SIAE	Part des salariés en insertion	Part des ETP d'insertion
Paris	21%	23%	24%
Seine-et-Marne	15%	16%	16%
Yvelines	8%	11%	9%
Essonne	11%	10%	9%
Hauts-de-Seine	14%	14%	14%
Seine-Saint-Denis	13%	8%	11%
Val-de-Marne	8%	6%	7%
Val-d'Oise	10%	12%	10%
Ile-de-France	100%	100%	100%

Sources : DDTEFP - DRTEFP IDF

L'offre de la Seine-Saint-Denis, qui compte très peu d'AI, est en retrait du point de vue du nombre de salariés en insertion (8% des effectifs régionaux, alors que le département compte 13% des SIAE franciliennes). Cependant, comme les EI sont nombreuses, la Seine-Saint-Denis voit sa position s'améliorer dans la répartition régionale des ETP d'insertion (11% des ETP réalisés en région).

Le rapport entre la demande d'emploi locale et le nombre des salariés en insertion permet de définir un taux d'accès à l'IAE. Ainsi, sur mille demandeurs d'emploi franciliens inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre 2007, on estime que 70 ont pu accéder à un emploi dans une SIAE en 2008.

Ce taux d'accès est très inégal selon les départements, puisqu'il passe de 31 pour 1 000 demandeurs d'emploi en Seine-Saint-Denis, à 127 pour 1 000 en Seine-et-Marne.

Les taux d'accès à l'IAE pour 1 000 demandeurs d'emplois dans les départements franciliens

	EI	AI	ETI	ACI	Total
Paris	6	48	9	7	70
Seine-et-Marne	8	83	11	24	127
Yvelines	7	70	2	4	83
Essonne	7	73		12	92
Hauts-de-Seine	14	59	2	8	83
Seine-Saint-Denis	7	6	8	9	31
Val-de-Marne	9	20	2	8	39
Val-d'Oise	4	61	3	8	76
Ile-de-France	8	48	5	9	70

Sources : DDTFEP – DRTFEP IDF

Note de lecture : sur 1 000 demandeurs d'emplois franciliens inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre 2007, 70 ont accédé à un emploi dans une SIAE au cours de l'année 2008.

UN ACCES AUX EMPLOIS DE L'IAE ENCORE DIFFICILE POUR CERTAINS PUBLICS PRIORITAIRES

Avant leur embauche par une SIAE, 37% des salariés en insertion étaient au chômage depuis plus de deux ans et 26% étaient bénéficiaires du RMI. Les bénéficiaires d'autres minima sociaux sont très minoritaires (6% de bénéficiaires de l'ASS et 3% bénéficiaires de l'API).

Les caractéristiques des salariés en insertion sont sensiblement différentes selon la nature des employeurs. Ainsi, comparées aux autres SIAE, les ETI emploient moins de personnes confrontées au chômage de très longue durée. Les ACI et les EI sont, quant à eux, plus fortement tournés vers les bénéficiaires du RMI. Très dépendante de l'implication des Conseils généraux, cette dernière orientation se vérifie plus ou moins selon les départements. La part des bénéficiaires du RMI dans les ACI est par exemple trois fois plus importante dans les Yvelines (83%), que dans le Val-de-Marne (29%).

Les Travailleurs Handicapés (TH) sont faiblement représentés parmi les salariés en insertion (4%). Malgré les nombreux freins à leur embauche, certaines SIAE ont trouvé des solutions intéressantes, puisqu'elles déclarent entre 13% et 38% de salariés reconnus TH. Bien que minoritaires, ces exemples ne se concentrent pas sur un seul type de SIAE et les meilleurs résultats concernent une ETI.

Toutes SIAE confondues, les femmes sont majoritaires parmi les salariés en insertion (56%). Ce résultat global masque cependant de grandes disparités selon la nature des employeurs. En réalité, les femmes ne sont majoritaires que dans les AI (64%) et elles restent largement sous-représentées dans les autres types de structures: 20% dans les ETI, 30% dans les EI et 34% dans les ACI.

Si les seniors et les jeunes ont un niveau de représentation équivalent (19% et 18% des salariés en insertion), leur accès à l'IAE n'emprunte pas les mêmes voies. En effet, alors que les seniors sont surtout embauchés par les AI, la présence des jeunes dans l'IAE est plutôt portée par les ACI et les ETI.

Les personnes salariées par les SIAE ont généralement un faible niveau de formation, puisque la majorité

d'entre elles a un niveau inférieur au CAP-BEP (58% de niveau Infra V). On estime, enfin, qu'un quart des salariés en insertion réside dans un quartier de la politique de la ville.

L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES BEAUCOUP PLUS REPANDU QUE LA FORMATION

Durant leur emploi, les salariés en insertion qui en ont besoin peuvent bénéficier d'un accompagnement social dispensé par leur employeur, en lien, ou non, avec des partenaires. Cet accompagnement contribue à la résolution des difficultés rencontrées par les salariés, au premier rang desquelles figurent : les problèmes de logements (22% des salariés), les difficultés de maîtrise du français (19%), l'accès aux droits (18%) et les situations de surendettement (18%).

En complément du suivi social, la majorité des salariés en insertion bénéficie d'un accompagnement professionnel durant son passage dans une SIAE (67%). Cet accompagnement se traduit essentiellement par des entraînements aux techniques de recherche d'emploi (43% des salariés) ou des conseils pour la définition et la déclinaison des projets professionnels (39%)².

2 Les salariés pouvant bénéficier de plusieurs types de prestations, le total des bénéficiaires par action est supérieur au nombre de bénéficiaires d'un accompagnement professionnel.

Evolution de l'offre d'insertion entre 2007 et 2008

Pour comparer l'offre d'insertion entre 2007 et 2008, il faut isoler les résultats des ACI, car ces structures n'ont pas été interrogées la première année.

Hors ACI, le nombre de SIAE est en légère augmentation puisqu'il passe de 218 à 228. Ceci ne signifie pas pour autant que l'offre ait augmenté, car l'écart s'explique surtout par un meilleur taux de réponses à l'enquête en 2008.

Entre 2007 et 2008, le nombre de salariés en insertion connaît une baisse de -3.4%. Ce recul, qui épargne les EI, est plus important dans les AI (-4.2%) que dans les ETI (-0.9%). En termes d'Equivalent Temps Plein d'insertion (ETP), on enregistre une progression de +1% au niveau régional. Cette évolution, plus favorable, semble s'expliquer par un allongement des temps d'emploi dans les EI et les ETI.

Dans l'ensemble, les caractéristiques des salariés en insertion sont stables d'une année sur l'autre. Seule la part des bénéficiaires du RMI évolue sensiblement (+5%). On observe généralement que les EI ont embauché beaucoup plus de personnes au chômage de très longue durée (+12%).

Aucune évolution ne peut être établie sur la formation des salariés en insertion, car les actions d'adaptation au poste de travail n'étaient pas comptées en 2007, contrairement à l'enquête réalisée en 2008.

Quant aux sorties, les résultats en terme d'insertion en emploi sont quasiment identiques (21% des salariés en insertion ont trouvé un emploi, contre 22% en 2007). Par contre, le taux de sortie général connaît une baisse (-7%), tout comme les sorties positives (-6%). Cette dégradation altère le taux de sorties dynamiques qui concerne 27% des salariés en insertion, contre 34% en 2007.

L'accès à une formation durant l'emploi ne concerne qu'une minorité de salariés (35%), avec de fortes différences selon la nature des employeurs. Les salariés des EI et des ACI accèdent entre trois et quatre fois plus souvent aux formations que les salariés des AI ou des ETTI. Globalement, les formations restent axées sur l'adaptation au poste de travail (70% des salariés formés). Seule une minorité de salariés en insertion accèdent à une formation pré qualifiante ou qualifiante (7% et 5% des effectifs en insertion).

▲ DES SORTIES QUI RESTENT CONFORMES AUX OBJECTIFS NATIONAUX EN 2008

En 2008, les employeurs de l'IAE ont déclaré 12 777 personnes sorties, après un passage de plus de trois mois dans leur structure.

Moins d'une sortie sur deux se concrétise par un accès à un emploi (45% des sorties) qui est le plus souvent qualifié de durable. Les ETTI sont les seuls employeurs qui arrivent à insérer en emploi la majorité de leurs sortants (54%). A côté des reprises d'emplois, 14% des salariés sortis enchaînent sur des suites de parcours qualifiées de « sorties positives ». Ces cas recouvrent les entrées en formation qualifiante ou non qualifiante (10%) et les embauches dans d'autres SIAE (4%). Le reste des sorties est constitué de retours en demande d'emploi (12%), de situations inconnues (14%) et d'autres cas non détaillés (14%).

Comparés aux objectifs de la circulaire fixant les nouvelles modalités de conventionnement des SIAE, les résultats des structures franciliennes sont conformes aux attentes. En effet, la proportion des sorties pour emploi durable parmi l'ensemble des sorties est de 33% (pour un objectif de 25%) et le taux de sortie dynamique est très proche de la cible recherchée (60%). En 2008, ces objectifs ont été atteints par toutes les catégories de SIAE.

Pour mieux cerner l'impact des sorties des SIAE, ces dernières peuvent être comparées au nombre des salariés en insertion présents durant l'année. Présentées ainsi, les sorties en emploi ont concerné 21% des salariés en insertion et les sorties positives 6% des effectifs.

Les sorties des SIAE : typologie et objectifs

Conformément à la circulaire sur les nouvelles modalités de conventionnement des SIAE (décembre 2008), seules les sorties de personnes restées plus de trois mois dans une SIAE doivent être comptées.

La circulaire distingue plusieurs types de sorties :

- **Les sorties en emploi durable** : CDI, CDD de plus de six mois, intégration dans la fonction publique, création d'entreprise.
- **Les sorties en emploi de transition** : CDD ou intérim de moins de six mois, contrats aidés non marchands hors ACI.
- **Les sorties positives** : formation qualifiante, embauche par une autre SIAE, autre sortie négociée avec les DDTEFP (formation non qualifiante en région Ile-de-France).
- **Les autres sorties** : en recherche d'emploi, situations inconnues, autres cas.

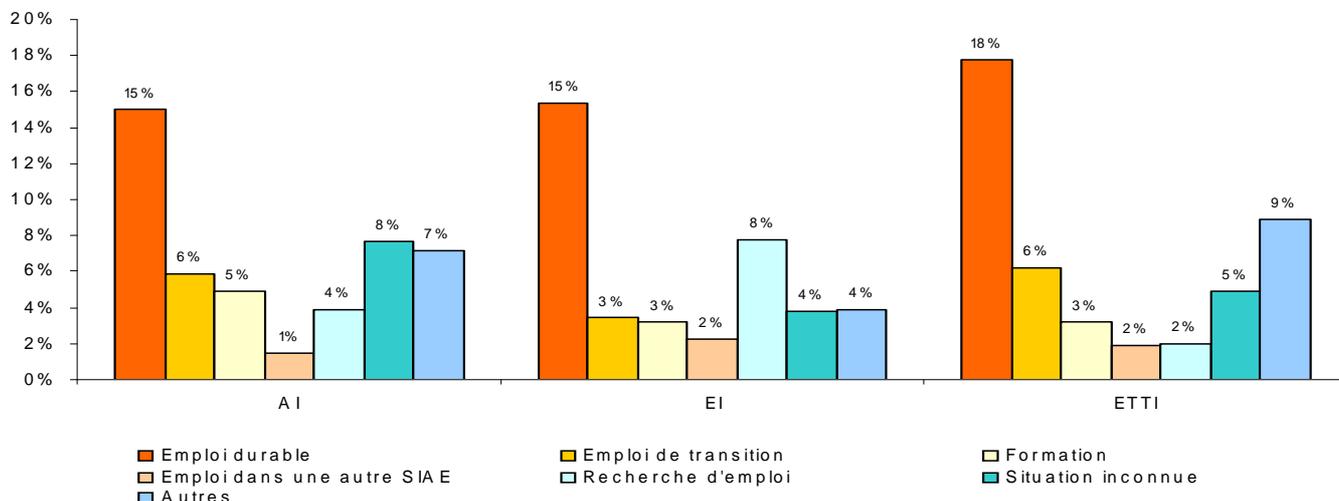
L'addition des sorties en emploi (durable ou de transition) et des sorties positives constitue les « **sorties dynamiques** ». Dans le cadre des dialogues de gestion menés pour le conventionnement des SIAE, la circulaire impose deux objectifs aux SIAE : 25% de sorties en emploi durable et 60% en sorties dynamiques. Les SIAE ont trois ans pour atteindre ces objectifs qui font l'objet d'un examen annuel.

Finalment, un peu plus d'un quart des salariés en insertion ont été comptabilisés en « sortie dynamique » en 2008 (27%).

▲ LES ENTREPRISES D'INSERTION

Représentant près d'un tiers des SIAE, les entreprises d'insertion franciliennes sont principalement constituées de petits employeurs, qui comptent en moyenne 23 salariés en insertion. Comparées aux moyennes nationales, les EI franciliennes sont deux fois plus petites que les autres. En effet, alors qu'elles salarient généralement 12 personnes par an et que les heures travaillées représentent 11 ETP d'insertion, les moyennes nationales sont respectivement de 22 salariés en insertion par EI et 24 ETP³.

Taux de sortie parmi l'ensemble des salariés en insertion présents en 2008 – Hors ACI*
(Nombre des différentes sorties sur le total des salariés en insertion en 2008 par type de SIAE)



* Vu le nombre de chantiers non permanents, les taux de sorties n'ont pas été calculés sur les ACI. En effet, dans les actions ponctuelles, tous les bénéficiaires quittent le chantier une fois l'action terminée et le taux de sortie serait donc de 100% sur ce type de projet.

Les EI sont implantées dans tous les départements franciliens, mais leur poids dans l'offre d'insertion est particulièrement élevé dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Dans ces départements les EI représentent près de 40% des ETP d'insertion, contre une moyenne régionale de 25%.

Les entreprises d'insertion sont, avec les ACI, les employeurs qui salarient la plus forte proportion de bénéficiaires du RMI. Elles s'avèrent particulièrement ouvertes aux demandeurs d'emploi de très longue durée, dont la proportion a augmenté de 12% entre 2007 et 2008. Les EI sont aussi les employeurs qui accueillent le plus de personnes de très faible niveau de formation.

La formation des salariés est très développée dans les EI, mais les actions mises en œuvre sont souvent limitées à des mesures d'adaptation aux postes de travail. En effet, la part des salariés qui bénéficient d'une formation pré-qualifiante ou qualifiante reste globalement faible. Du reste, un quart des EI ne propose aucune action de cette nature à ses salariés.

En 2008, 48% des salariés ont trouvé un emploi (durable ou non), au terme de leur contrat d'insertion dans une EI. Dans le même temps, près d'un salarié sorti sur cinq s'est trouvé en situation de recherche d'emploi après son passage dans une EI (19% des sorties).

▲ LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Premiers employeurs de l'IAE, les associations intermédiaires mettent chacune plus de 222 personnes à disposition par an, sur des missions de 212 heures en moyenne. Contrairement aux EI, la taille des AI franciliennes est légèrement supérieure à celle observée nationalement et la durée de missions plus longue⁴.

3 DARES : « Premières Informations Premières Synthèses L'IAE en 2007 » et CNEI « L'observatoire des EI en 2007 ».

4 En 2006, la taille moyenne des AI était estimée à 200 personnes mises à disposition et la durée des missions à 178 heures (DARES, PIPS « L'IAE en 2006 »).

Les AI sont les seuls employeurs qui salarient une majorité de femmes. Cette particularité est liée à la nature des activités proposées qui se concentrent dans les services aux particuliers. Outre ce fait marquant, les AI salarient plus de seniors que les autres structures. A l'inverse, elles sont moins mobilisées sur les bénéficiaires du RMI qui sont prioritairement orientés vers les EI et ACI.

L'accompagnement professionnel et la formation des salariés sont nettement moins répandus dans les AI que dans les autres SIAE. L'absence de lien continu entre l'employeur et le salarié constitue un réel obstacle au développement de ces actions. Par contre, lorsque les formations existent, elles sont beaucoup plus orientées vers des actions pré-qualifiantes et qualifiantes.

Les AI ont des résultats de sorties très proches de ceux des EI sur l'accès à l'emploi et sur les sorties dynamiques. Leur particularité est de présenter le taux le plus élevé de sortants en « situation inconnue », preuve du lien parfois distendu qu'elles ont avec certains salariés (17% de situations inconnues dans les sorties, contre 10% et 11% dans les EI ou ETTI).

▲ LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Malgré la création d'une nouvelle structure en 2008, les entreprises de travail temporaire d'insertion restent peu nombreuses en région Ile-de-France (15 structures, soit 7% des ETTI nationales). Comparées aux moyennes nationales, les ETTI franciliennes mettent plus de personnes à disposition (143 contre 113), avec des durées d'emploi plus courtes⁵. Aussi, les ETTI sont les employeurs qui génèrent le plus d'ETP d'insertion par structure : 33 ETP annuels, contre 29 ETP dans les AI et 11 ETP dans les EI.

Seuls les jeunes ont un accès privilégié aux ETTI, leur part dans les salariés mis à disposition pouvant

5 Les salariés mis à disposition travaillent en moyenne 374 heures en région Ile-de-France, contre 416h au niveau national (DARES, PIPS « L'IAE en 2007 »).

Principales caractéristiques des SIAE franciliennes

	AI	EI	ETTI	ACI	SIAE	
Nombre de salariés en insertion	0	0	0	0	0	
Nb moyen d'ETP	29	11	33	7	14	
Salariés en insertion						
Chômeurs de Très Longue Durée (CTLD)	39%	38%	22%	36%	34%	
Bénéficiaires du RMI	20%	36%	25%	49%	26%	
Bénéficiaires autres minima sociaux (ASS et API)	9%	9%	8%	9%	9%	
Femmes	64%	30%	20%	34%	53%	
Seniors	22%	14%	9%	12%	19%	
Jeunes	16%	20%	25%	27%	18%	
Travailleurs Handicapés	3%	5%	7%	6%	3%	
Personnes de niveau de formation Infra V (inférieur CAP-BEP)	57%	66%	57%	61%	58%	
Accompagnement professionnel et formation (% sur le nombre de salariés en insertion)						
Salariés accompagnés sur les projets professionnels	57%	75%	94%	98%	67%	
Salariés ayant accédé à une formation	20%	72%	20%	95%	35%	
Dont formation pré qualifiante	4%	5%	0%	29%	7%	
Dont formation qualifiante	3%	6%	2%	19%	5%	
Sorties (le taux de sortie est calculé par rapport au nombre de salariés en insertion / Les sorties détaillées sont calculées sur le nombre de sorties)						
Taux de sortie (sur l'ensemble des salariés en insertion)	46%	40%	45%	sans objet	45%	
Parmi les sorties:	- Sorties en emploi (durable et transition)	46%	48%	54%	42%	45%
	- Sorties Positives	14%	14%	11%	16%	14%
	- Autres sorties	41%	39%	35%	42%	40%
	Dont en recherche d'emploi	9%	19%	4%	25%	12%

Sources : DDTEFP – DRTFEP IDF

Note de lecture sur les sorties : En 2008, 40% des salariés des EI sont arrivés au terme de leur emploi d'insertion. Dans l'ensemble des sorties enregistrées dans les EI, 48% ont été constituées de reprises d'emploi, 14% relèvent de sorties dynamiques et 39% d'autres cas.

atteindre 32% à Paris et dans les Yvelines. Tous les autres publics cibles sont sous-représentés dans les effectifs en insertion (femmes, seniors, chômeurs de très longue durée). La situation des Travailleurs Handicapés est un peu particulière, car les bons résultats des ETTI reposent en réalité sur une seule structure dédiée à ce public (sans cet exemple, le taux de TH dans les ETTI serait le plus bas, avec 2% des effectifs).

Les sortants des ETTI accèdent plus fréquemment à un emploi que les autres. Outre le travail d'accompagnement professionnel réalisé par les permanents des ETTI, il ne fait pas de doute que la proximité avec les entreprises et les caractéristiques des publics accueillis contribuent à l'obtention de ces résultats.

▲ LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

En 2008, plus d'une centaine de porteurs de projets, des associations pour la plupart, ont mis en œuvre 169 ateliers et chantiers d'insertion.

Très dépendants des partenariats avec les Conseils généraux, les ACI sont diversement répartis dans les territoires franciliens. Pour illustrer cette disparité on retiendra deux cas extrêmes avec, d'une part, la Seine-et-Marne qui concentre un quart des chantiers franciliens et d'autre part, les Yvelines, qui n'hébergent que 8% des projets.

L'implication des Conseils généraux dans les ACI influence directement la composition des publics, qui se traduit par le taux le plus élevé de bénéficiaires du RMI. En dehors de ce public, seuls les jeunes ont un accès favorisé aux chantiers d'insertion, certaines opérations leur étant parfois exclusivement réservées. Alors que

les ACI sont supposés pouvoir moduler plus facilement la nature des emplois proposés, car ils sont moins exposés aux contraintes liées à la spécialisation de la production, l'égalité d'accès aux emplois est encore loin d'être effective pour les femmes. Les ACI semblent faire preuve d'un plus grand volontarisme sur les travailleurs handicapés, public mieux représenté que dans les autres SIAE.

Les ACI se démarquent par des taux plus élevés d'encadrement professionnel et de formation. Ces résultats reflètent la spécificité même des chantiers d'insertion qui ont des effectifs restreints et des moyens d'encadrement qui permettent un accompagnement rapproché des bénéficiaires. L'existence de chantiers professionnels, centrés sur l'apprentissage d'un métier, explique la part très élevée des formations pré-qualifiantes et qualifiantes. Ces ACI investissent surtout trois secteurs : l'environnement et les espaces verts, le bâtiment et l'aide aux personnes.

Globalement, les sortants de chantiers accèdent moins souvent à un emploi que les autres salariés de l'IAE. Dans les chantiers, les sorties sont toutefois très variables selon la nature des projets. Ainsi, les ACI qualifiantes ont un niveau de sortie en emploi comparable à celui des ETTI, avec des taux de placement beaucoup plus élevés dans les services aux personnes (81%). Quant aux ACI de mobilisation et de pré-qualification, ils compensent leurs moindres résultats d'accès à l'emploi par une plus forte proportion de suites de parcours positives (20%). Par contre, quelle que soit leur nature, tous les ACI peinent à trouver des solutions concrètes pour un quart de leurs salariés, qui sont en recherche d'emploi au terme de leur contrat d'insertion.

Véronique PICARD
DRTEFP d'Ile-de-France / SEPES

Méthodologie de l'enquête

Les résultats sont issus de l'exploitation des questionnaires envoyés aux SIAE par les DDTEFP, en vue des dialogues de gestion et conventionnements. Ces bilans portent sur l'activité des structures en 2008.

Salariés en insertion : salariés qui ont été sous contrat d'insertion dans une EI (CDDI) ou dans un ACI (contrats aidés non marchands CAE-CAV) et personnes mises à disposition par une AI ou ETTI au moins une fois dans l'année.

ETP d'insertion : le mode de calcul diffère selon le type de structure : pour les ETTI, AI et ACI un emploi en Equivalent Temps Plein est égal à 1600 heures travaillées alors que pour les EI il est égal à 1 505 heures.

Les structures d'insertion par l'activité économique

Associations intermédiaires (AI) : Les AI mettent des personnes en difficulté à disposition de particuliers, d'associations, de collectivités locales et d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels. Elles exercent aussi une mission de suivi et d'accompagnement des personnes fragiles qu'elles ne peuvent embaucher immédiatement. Par ailleurs, elles assurent la réception et le traitement des offres d'emploi.

Entreprises d'insertion (EI) : Les EI sont des entreprises qui produisent des biens ou des services destinés à être commercialisés sur un marché. Elles ont pour objet exclusif de favoriser l'insertion sociale de personnes sans emploi qu'elles embauchent. Elles proposent à leurs salariés une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé (formation, accompagnement social...).

Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) : Les ETTI mettent à disposition d'entreprises clientes, dans le cadre de missions d'interim, des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'activité des ETTI est centrée sur l'insertion professionnelle des personnes et elles proposent un suivi social et professionnel pendant et en dehors des missions.

Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) : Les ACI sont des dispositifs d'insertion qui embauchent des personnes en difficultés grâce à des contrats aidés non marchands (CAE-CAV). Les chantiers peuvent être portés par des associations ou par des structures publiques telle que : les CCAS, les communes, les EPCI ou les établissements publics. Les ACI peuvent être permanents ou ponctuels et les activités proposées relèvent de l'utilité sociale. Les chantiers ont des moyens humains dédiés à l'encadrement technique et professionnel des salariés en insertion.

Bibliographie :

DRTEFP IDF - SEPES : « L'IAE en Ile-de-France en 2007 » et « Pratiques d'accompagnement et de formation dans les ACI en 2007 » consultables sur le site de l'OREF : <http://www.oref-idf.org>

DARES : Premières Synthèses, Premières Informations « L'IAE en 2007 ». Premières Synthèses, Premières Informations « L'IAE en 2006 ».

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France

66, rue de Mouzaïa – 75935 Paris Cedex 19 – Tél. 01 44 84 26 99

Directeur de la publication : Joël Blondel

Réalisation : Pôle études, prospective, évaluation et statistiques / dr-idf.statistiques@travail.gouv.fr

Diffusion : Service communication et documentation

Tirage 800 exemplaires – N°ISSN : 1767-9877